Bilan du contrat de filière musiques actuelles en Bourgogne-Franche-Comté

La féma - fédération des musiques actuelles de Bourgogne-Franche-Comté et Big Bang - pôle de référence jazz en Bourgogne-Franche-Comté s'associent pour faire le bilan de 3 années de préfiguration de contrat de filière en région et de ses appels à projets «Soutien aux structures de développement artistique» et «Aide aux projets de coopération professionnelle» via une enquête envoyée à toutes les structures qui ont déposé un dossier.

I- Cadre

a. Rappel des objectifs du contrat de filière et finalités des aides

La préfiguration 2021-2023 d'un contrat de filière régional musiques actuelles conclu entre l'État (Ministère de la Culture - DRAC Bourgogne-Franche-Comté), le Centre National de la Musique (CNM), la Région Bourgogne-Franche-Comté, avec l'appui technique de la féma et du CRJ (devenu Big Bang), avait pour but de soutenir et de développer la filière des musiques actuelles sur le territoire régional.

Sur la période considérée, le contrat de filière avait pour objectifs principaux de :
• soutenir et promouvoir la création, la diffusion, la production et la diversité artistique et culturelle ;
• garantir les droits culturels et le vivre-ensemble ;
• encourager les coopérations artistiques et professionnelles, et la solidarité professionnelle ;
• soutenir et encourager l'innovation et l'expérimentation artistiques, sociales et économiques ;
• agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes et plus largement contre toutes les formes de discriminations ;
• poursuivre le travail de rééquilibrage territorial des présences artistiques.
• renforcer la coopération entre les acteurs de la filière ;
• accompagner la structuration de la filière, notamment en direction des acteurs les plus fragiles.

Le contrat de filière s'est matérialisé par deux appels à projet : Soutien aux structures de développement artistique et Aide aux projets de coopération professionnelle. Les finalités de ces deux aides étaient les suivantes :

Soutien aux structures de développement artistique :

Il s'agissait de favoriser l'émergence, la professionnalisation et la pérennisation des structures œuvrant dans les musiques actuelles du territoire régional de Bourgogne-Franche-Comté afin d'améliorer les conditions d'exercice et de développement de leur activité.

Cette aide visait également à soutenir la filière des musiques actuelles dans la période de crise de la Covid-19.

L'aide était ponctuelle et portait sur une stratégie de deux ans.

Aide aux projets de coopération professionnelle :

Il s'agissait d'accompagner et d'amplifier les logiques et initiatives de coopération professionnelle entre acteurs pour dynamiser la filière régionale des musiques actuelles, le territoire et les structures participant au projet.

Cette aide visait également à soutenir la filière musiques actuelles dans la période de crise de la Covid-19.

b. Quelques chiffres sur les dépôts de dossiers*

Chiffres globaux :

47 dossiers déposés par **29** structures en **3** ans

Parmi elles, **15** structures aidées au moins 1 fois

40% des dossiers déposés ont été acceptés. Soit **19** dossiers acceptés et **28** refusés

Soutien aux structures de développement artistique :

27 dossiers déposés
-> 14 acceptés (52%)
-> 11 structures aidées

Aide aux projets de coopération professionnelle :

20 dossiers déposés
-> 5 acceptés (25%)

Répartition des dossiers déposés par territoires :

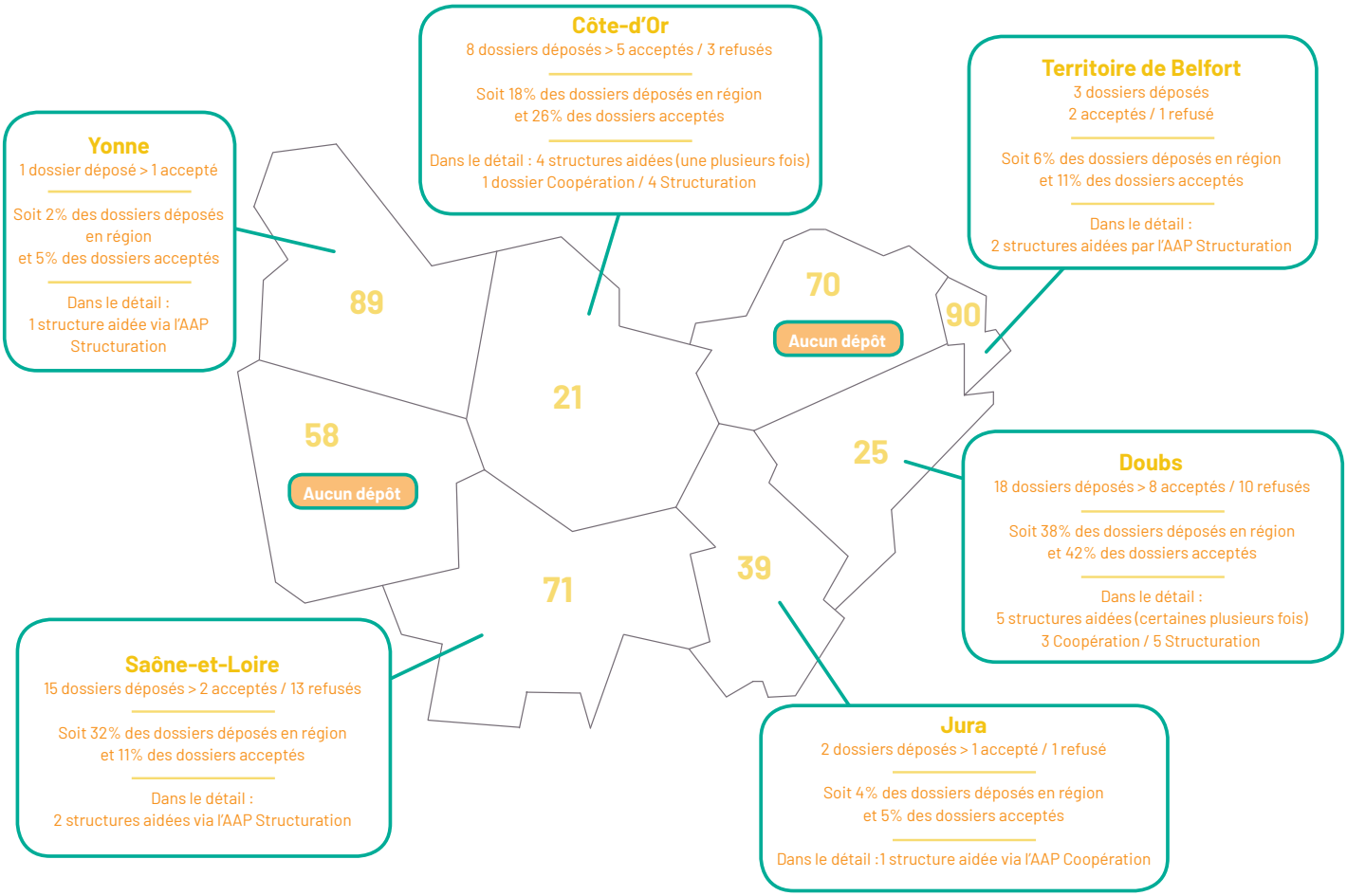

* Données issues du suivi des dossiers déposés pendant 3 ans et du bilan 2021-2022-2023 rédigé par le CNM.

c. Le profil des répondants à l'enquête menée par la féma et Big Bang

Sur les 29 structures qui ont déposé un dossier, 19 ont répondu à notre enquête (66%) et 2 structures n'existent plus (7%). Parmi les répondants, 85% sont des associations, 10% des SARL et 5% des SAS.

Les répondants qui ont bien souvent plusieurs activités travaillent dans les domaines suivants :

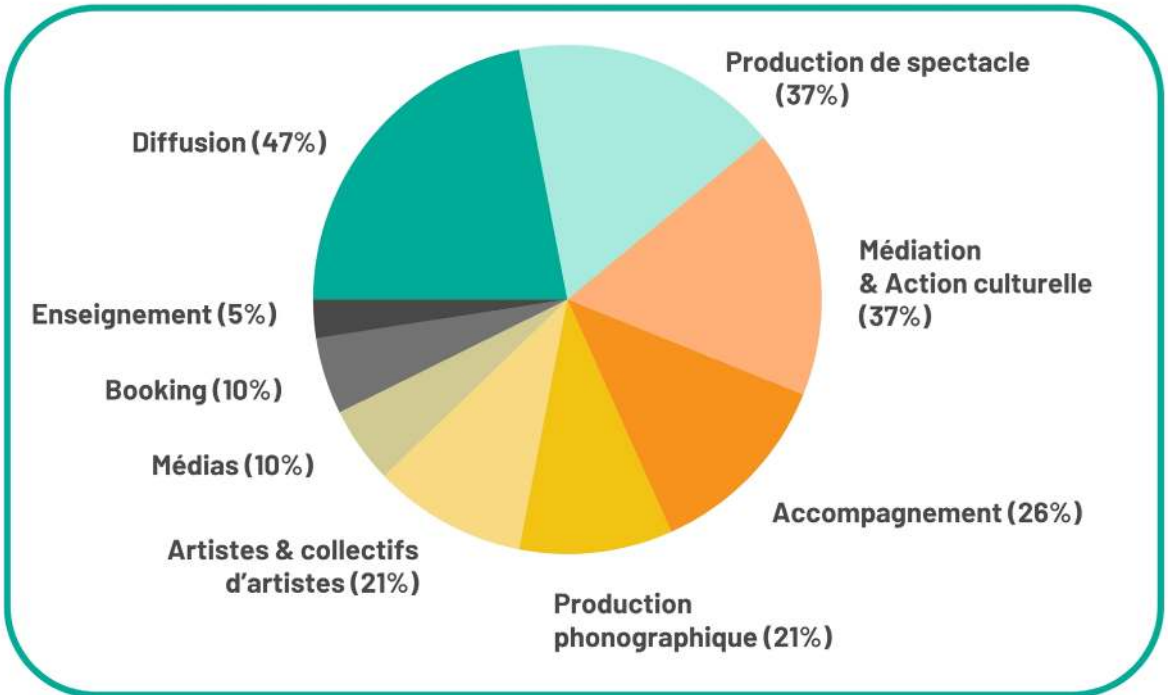

90% des structures répondantes sont soit adhérentes à la féma soit membres du réseau de diffusion de Big Bang.

Parmi les structures répondantes, 84% ont suivi un temps d'information sur le contrat de filière par la féma ou Big Bang et/ou ont bénéficié d'un accompagnement au montage de leur dossier.

On constate donc le rôle déterminant des pôles et réseaux régionaux, largement sollicités pour leur expertise sur les appels à projets issus du contrat de filière.

II- Bilan de l'appel à projet « Soutien aux structures de développement artistique »

27 dossiers ont été déposés par 20 structures différentes sur cet appel à projet Structuration.

Ici, nos résultats concernent un échantillon de 13 structures répondantes ayant déposé en tout 17 dossiers.

a. Chiffres globaux

Dossiers acceptés et refusés

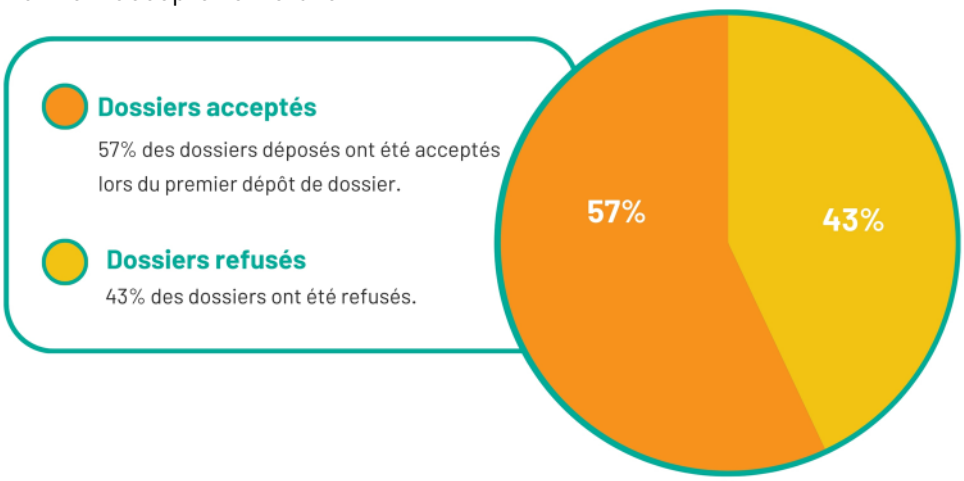

Montants accordés

Si la totalité des structures ayant obtenu l'aide financière de cet appel à projet ont demandé le montant maximum, soit 10 000€, on constate que la moitié des postulant·es ont finalement bénéficié de cette enveloppe. Le reste des répondants ont pu bénéficier d'une aide à hauteur de 6 000€ ou 8 000€.

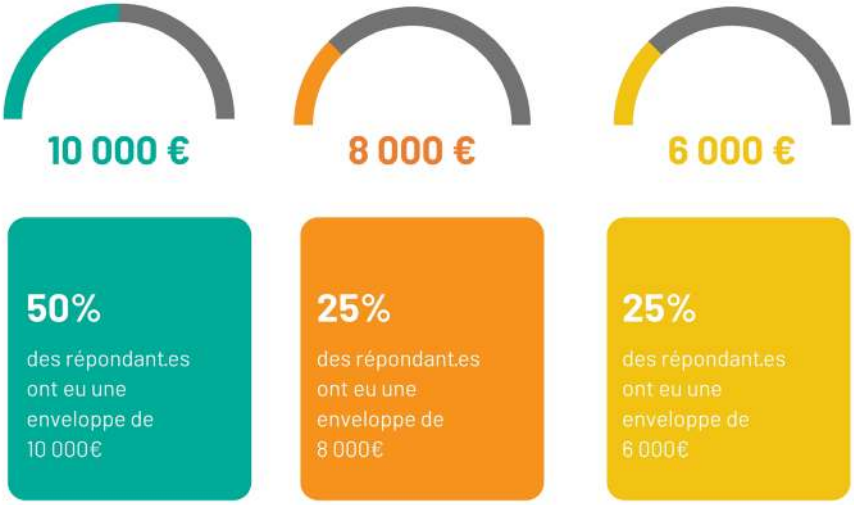

b. La construction du dossier

En ce qui concerne la construction du dossier en lui-même, les répondant·es sont divisé·es. Les structures plus affirmées dans l'exercice de la demande de financement l'ont trouvé clair et accessible, en pointant cependant quelques défauts : une lecture budgétaire « déconnectée des réalités du terrain » ainsi qu'un manque de prise en compte des structures fonctionnant sur de l'embauche intermittente ou de personnes en freelance. Les structures moins expérimentées quant à elles trouvent le dossier complexe à aborder. C'est là que l'accompagnement de la féma et Big Bang se révèle nécessaire voire obligatoire.

c. Objets des demandes

Les répondant·es dont les dossiers ont été acceptés ont presque toutes et tous fait appel à cette aide pour aider au financement d'un emploi, idéalement en CDD ou CDI, mais également en CDDU, contrat bien souvent le plus adapté à la réalité du secteur culturel. Une rémunération a ainsi pu être accordé à des personnes développant un nouveau pan de l'activité de la structure (ex : développer la politique d'accompagnement artistique, mise en place d'un studio dédié à la pratique du mix...). Dans d'autres cas de figure, l'enveloppe du contrat de filière a permis de financer partiellement un emploi, en complétant via l'aide d'autres dispositifs (alternance, FONPEPS...). Deux structures ont réussi à embaucher en CDI, mais elles font cas d'exception.

Ces créations ou renforcements de postes ont permis à 85% des répondant·es de réaliser leurs missions de développement artistique et de solidifier des partenariats. Ainsi, elles ont pu ajouter de nouveaux artistes à leurs catalogues, consolider leur catalogue actuel ou prendre plus de risques financiers pour mieux les accompagner.

En revanche, la moitié des répondant·es indiquent un objectif partiellement réalisé : un manque de moyens pour réaliser les actions liées aux nouvelles embauches, des actions commencées mais pas tout à fait terminées... Il est encore tôt pour dresser un bilan définitif pour certaines structures, notamment celles ayant obtenu l'aide en 2023.

Globalement, l'aide du contrat de filière sur le volet de la Structuration se révèle utile sur le court terme et permet un réel renforcement de l'action d'accompagnement des structures qui y font appel. Il convient cependant de questionner l'action réelle de cette aide financière à long terme mais également la nature des emplois qu'elle permet d'embaucher.

d. Les dossiers refusés

Environ la moitié des répondant·es ayant demandé une aide à la Structuration ne l'ont pas obtenu. Si l'objet de leur demande concernait le développement de la structure, la valorisation du travail d'accompagnement artistique, l'embauche d'un label manager ou d'un poste administratif, les raisons des différents refus n'ont cependant été que très rarement évoquées.

Ainsi, 66% des répondants nous disent avoir bénéficié de peu de retours sur leurs dossiers et 44% n'en avoir eu aucun.

Une incompréhension globale quant aux différents motifs de refus persiste donc.

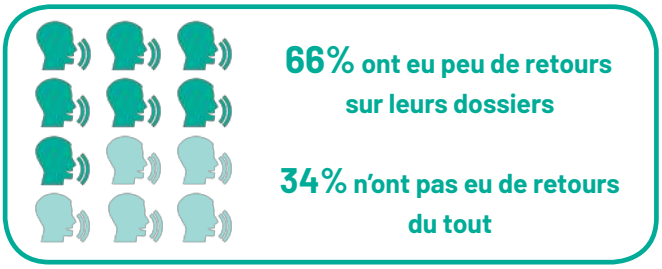

III- Bilan de l'appel à projet « Aide aux projets de coopération professionnelle »

20 dossiers ont été déposés par 13 structures différentes sur cet appel à projet Coopération.

Ici, nos résultats concernent un échantillon de 8 structures répondantes ayant déposé parfois plusieurs dossiers, soit une totalité de 13 dossiers.

a. Chiffres globaux

Dossiers acceptés et refusés

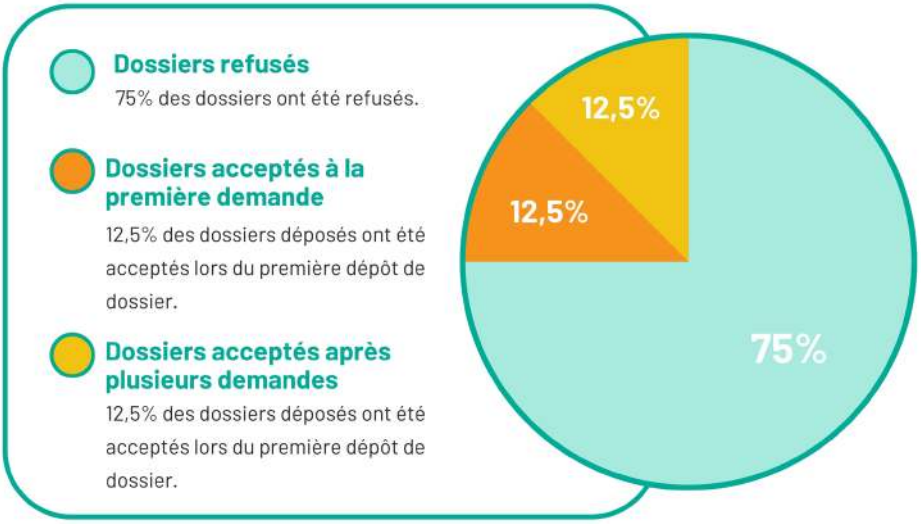

Tous les répondant·es ayant eu l'aide avaient demandé l'enveloppe maximale de 10 000€ et ont pu l'obtenir. Pour les répondant·es n'ayant pas eu l'aide, 66% avaient demandé 10 000€ et le reste des sommes inférieures.

b. La construction du dossier

Là aussi, les avis sont divisés. Des structures signalent un dossier clair mais complexe à appréhender, notamment via la notion de Coopération, encore considérée comme floue et souvent envisagée comme de la Collaboration. D'autres avouent s'être senties « perdues » et jugent le dossier peu instinctif.

c. Objets des demandes

Si chaque projet avait ses spécificités, nous avons distingué ici quatre catégories de projets de Coopération : Médiation / Action culturelle, Sorties d'albums et d'objets promotionnels, Création et diffusion de spectacles & Repérage/Professionnalisation.

Si une grande majorité des dossiers n'ont pas été retenus, les dossiers ayant obtenu l'aide de 10 000€ dressent un bilan positif de leurs projets, qui sont toujours en cours et ont pu voir le jour grâce au contrat de filière.

Pour les autres n'ayant pas été soutenus, on constate globalement une déception lourde et une incompréhension du dispositif et de ses critères, qui génère un sentiment de frustration.

d. Les retours

66% ont eu peu de retours sur leurs dossiers

34% n'ont pas eu de retours du tout

Comme souligné précédemment, les raisons des différents refus ont peu été données ou comprises par les répondant·es, voire pas du tout.

IV- Bilan global

Par rapport aux objectifs fixés initialement, le bilan de cette préfiguration 2021-2023 est contrasté :

∫ L'objectif du contrat de filière d'accompagner la structuration de la filière, notamment en direction des acteurs les plus fragiles n'est pas totalement rempli. Certains acteurs pointent des difficultés à remplir les dossiers des appels à projets, notamment les plus petites structures qui ont moins l'habitude de monter ce type de dossier. Certaines structures ne sont peut-être pas allées jusqu'au bout de la procédure de dépôt.
L'aide de la féma et de Big Bang est donc primordiale pour que ces structures puissent tout de même déposer un dossier et qu'elles ne s'excluent pas d'elles-mêmes du contrat de filière.

∫ Le rééquilibrage territorial des présences artistiques visé par le contrat de filière n'a pas été atteint dans la mesure où les projets déposés n'émanent pas de la totalité des départements (Nièvre et Haute-Saône absentes)... En revanche, on relève que les dossiers reçus proviennent aussi bien des structures implantées dans de grandes villes (Dijon, Besançon, Lons-le-Saunier, Mâcon, Belfort) que de plus petites (Cluny, Giromagny, Saint-Sauveur-en-Puisaye).

∫ Même si l'appel à projet « Aide aux projets de coopération professionnelle » visait à encourager les coopérations artistiques et professionnelles, cet AAP a été mal compris. Sursollicité à la première session, il a ensuite été délaissé. Il y a eu confusion entre Collaboration et Coopération : Coopération telle qu'imaginée par l'AAP n'est pas adaptée au territoire de Bourgogne-Franche-Comté qui a d'abord besoin de pouvoir construire des habitudes de collaboration permettant de changer d'échelle et de prendre une ampleur différente des projets menés habituellement. 5 projets seulement accompagnés en trois ans sur 20 déposés, c'est trop peu pour estimer que l'objectif de renforcer la coopération entre les acteurs de la filière est rempli. Suppression ou ré-adaptation de cet AAP ? Doit-on continuer à interroger les possibilités de collaboration/coopération en région ?

∫ La totalité de l'enveloppe allouée au contrat de filière chaque année n'est pas dépensée. Sur les 29 structures dépositaires, 15 ont été aidées (soit 52%) ce qui peut sembler peu.

∫ Les quelques retours reçus suite au refus des dossiers n'aident pas les acteurs à comprendre ce qui a posé problème pour ensuite rebondir.

Avec des points positifs à souligner :

∫ Les projets reçus dans le cadre de l'appel à projet « soutien aux structures de développement artistique » ont bien permis de favoriser l'émergence, la diversité artistique et la diffusion des artistes, puisqu'ils ont soutenu de nombreux artistes et projets artistiques en et hors région.

∫ L'appel à projet « soutien aux structures de développement artistique » a particulièrement joué son rôle

pour renforcer la filière puisqu'il a permis de créer des emplois dans plusieurs structures, avec un bémol cependant puisque les financements de ces emplois ne sont pas pérennes, le bilan doit se faire sur un temps plus long. L'activité des structures qui en ont bénéficié s'est bel et bien développée mais il faudra voir sur le long terme si cette dynamique est durable.

∫ Le but de cette préfiguration était de pouvoir expérimenter les différents AAP. Ceci a permis d'ajuster les appels à projets en cours de route et en ce sens, elle permettra de réajuster l'Aide aux projets de coopération professionnelle ou de la mettre de côté pour en tester un nouveau au bénéfice des acteurs de la filière.

∫ Une belle dynamique s'est installée et doit être préservée pour que les acteurs de la filière continuent à se saisir des AAP proposés. Une adaptation des appels à projets devrait permettre de conserver cet engouement et de toucher d'autres acteurs, quel que soit leurs territoires.

Perspectives

Une journée dédiée au contrat de filière musiques actuelles en Bourgogne-Franche-Comté aura lieu jeudi 27 juin à partir de 14h au foyer de l'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône.

Elle permettra de récolter les perceptions et les attentes autour du contrat de filière de l'ensemble des acteurs/actrices des musiques actuelles afin de nourrir la réflexion pour la redéfinition des appels à projets à venir.

Collecte, traitement des données et mise en page par :

la féma
Fédération Musiques Actuelles
Bourgogne-Franche-Comté

BIG BANG
PÔLE DE RÉFÉRENCE
JAZZ EN BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ